



Le MG Club de France vous convie à fêter

« Les 50 ans de la MGB -1962/2012. »

(Avec ou sans MGB)

En Périgord Noir du 25 au 28 mai 2012 (Pentecôte).



Bulletin d'inscription : Anniversaire des 50 ans de la MGB

Au programme : Animation autour de la **MGB**, rallye touristique, dégustation, gymkhana, concours d'élégance, soirée de gala en costumée année 60.

Lieux : Complexe touristique et hôtelier **Saint Avit Loisirs 24260 St Avit de Vialard.**(Proche de Sarlat)

Date d'inscription :

2012

Nom :

Prénom :

Ville :

Téléphone :

Code postal :

E-mail :

MG (modèle / type / année) :

N° d'adhérent MGCF :

N° série pour les **B** uniquement :

N°Immatriculation :

Je souhaite participer au « 50 ans de la MGB », et je choisis parmi les options suivantes :

Prix par personne

Vendredi :

Cocktail d'accueil, Dîner « Périgourdin », nuit+ Buffet Pdj.

60.50€ x = €

Samedi :

Restauration au cours l'excursion, Dîner « Gourmand », nuit+ Buffet Pdj.

Soirée : marché gourmand, « concours de cache culbuteurs »

Dimanche :

Restauration au cours du rallye, Dîner « Gastronomique », nuit+ Buffet Pdj

Soirée : concours d'élégance, et « Soirée de gala » en costume année 60 !

Samedi et dimanche : 193.50€ x = €

Lundi :

Visite de Sarlat, et déjeuner « traditionnel » à St Avit Loisirs

18.50€ x = €

(Supplément single : 15.00€ par personne et par nuit)

15.00€ x nuits = €

Total de votre inscription = €

La capacité d'accueil du site est limité à 80 équipages, réserver rapidement votre séjour !

Le bulletin rempli est à adresser à **Bernard JOUBERT** 15 chemin de Cantelaudette 3360 LATRESNE
Le bulletin sera impérativement accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du MGCF, l'encaissement sera effectué le 1^{er} mars 2012. cbjoubert@cegetel.net 06.76.96.56.76

Conditions d'annulation :

A/ Annulation avant le 1^{er} mars 2012 : annulation sans frais. Votre chèque sera détruit (et ne sera pas renvoyé).

B/ Annulation avant le 1^{er} avril 2012 : nous pourrons vous rembourser 80%* de la somme versée.

C/ Annulation avant le 1^{er} mai 2012 : nous pourrons vous rembourser 50%* de la somme versée.

D/ Au-delà du 1^{er} mai 2012, il n'y aura pas de remboursement possible.

Un départ pendant la manifestation ne peut donner droit à aucun remboursement.

* Les remboursements seront effectués par virement bancaire exclusivement (RIB à fournir dans ce cas).